

Le Président de l'Université de Strasbourg

- Vu l'arrêté du 17 octobre 2016 fixant le programme et les modalités de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats, modifié par l'arrêté du 6 mars 2018

ARRETE

Article 1. Pour la session 2018, les épreuves d'admission de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats, organisées par l'Institut d'Etudes judiciaires de l'Université de Strasbourg, auront lieu aux dates et lieux suivants :

Exposé-entretien sur un sujet relatif à la protection des libertés et des droits fondamentaux	<p>le mardi 13 novembre 2018 et le mercredi 14 novembre 2018</p> <p>à l'Ecole Régionale des Avocats du Grand Est (4 rue Brûlée 67085 Strasbourg)</p>
Interrogations en langues étrangères	<p>du jeudi 15 novembre 2018 au mercredi 28 novembre 2018</p> <p>à la Faculté de droit, sciences politiques et de gestion de l'Université de Strasbourg(1, place d'Athènes 67045 Strasbourg)</p>

Article 2. Le présent calendrier est communiqué pour information à l'Institut d'Etudes Judiciaires de l'Université de Strasbourg ainsi qu'à l'Ecole Régionale des Avocats du Grand Est.

Strasbourg, le 26 juin 2018



Le Président de
l'Université de Strasbourg

W. Heintzen
WILHELM HEINTZEN